

Lutte contre les paradis fiscaux;

**STÉPHANE BERGERON PRÉSENTE UNE MOTION
PROPOSANT DES MESURES CONCRÈTES POUR Y PARVENIR...**

OTTAWA, le 30 avril 2021 – C'est à titre de porte-parole du Bloc Québécois en matière d'affaires étrangères et d'affaires intergouvernementales que le député de Montarville, M. Stéphane Bergeron, a déposé une motion visant à lutter contre les paradis fiscaux. «En 2019, l'Agence du revenu du Canada, l'ARC, estimait avoir été privée de plus de 11 milliards \$ annuellement et ce sont les autres contribuables qui doivent compenser pour le manque à gagner occasionné par le fait que des entreprises profitables et des particuliers riches ont choisi de mettre leur fortune à l'abri du fisc, plutôt que faire leur juste part pour contribuer aux différentes missions de l'État. Alors que nous faisons face à une crise majeure des finances publiques, on doit s'interroger sur les façons par lesquelles nous pourrions rééquilibrer éventuellement les finances publiques. Or, il y a deux options qui viennent toujours à l'esprit des gouvernements: augmenter les impôts ou réduire les services. Cela revient à dire: ponctionner encore davantage d'argent dans les poches des contribuables ou leur imposer un régime d'austérité. Pourquoi ne pas penser à limiter, voire éliminer les échappatoires fiscales et les paradis fiscaux?», a déclaré M. Bergeron.

«Or, nous avons appris qu'en 2018, après que la ministre eut annoncé en grande pompe que l'ARC allait récupérer 15 milliards \$ soustraits au fisc, l'Agence a annoncé n'avoir réussi à recueillir qu'un maigre 25 millions \$, soit 600 fois moins que l'objectif... En fait, on constate que l'ARC et le gouvernement fédéral sont les plus laxistes au chapitre de la poursuite des fraudeurs et que le gouvernement fédéral s'est même fait complice du recours accru aux paradis fiscaux, ayant littéralement légalisé leur usage. Dès 1994, en effet, ce sont 23 paradis fiscaux qui ont été légalisés par simple voie réglementaire, qu'on a tenté de camoufler sous des fatras de documents. La Chambre des communes n'a jamais eu à se prononcer là-dessus... Une simple réunion du conseil des ministres et hop! On pourrait faire de même, mais à rebours, pour récupérer des milliards de dollars. Pourquoi ne le fait-on pas?», de s'interroger le député de Montarville.

«On ne peut pas, d'un côté de la bouche, prétendre qu'on lutte contre les paradis fiscaux, et, de l'autre côté, mettre en place toutes les mesures ou tous les mécanismes le permettant. On ne pourra mettre fin à cette pratique que si on est sérieux, qu'on décide de prendre le taureau par les cornes et qu'on ne fasse pas que pérorer, pour épater la galerie, qu'on investit tant de milliards ou de millions pour lutter contre l'évasion fiscale et l'évitement fiscal. La motion que j'ai présentée avance plusieurs solutions qu'il serait facile de déployer, pour peu que le gouvernement fédéral en ait la volonté politique... Par exemple, elle fait écho à une proposition de l'administration Biden à l'effet de mettre en place un taux d'imposition unique l'échelle mondiale. Soutiendra-t-il une telle proposition, au sein de l'OCDE, ou continuera-t-il de se faire le porte-parole d'une douzaine de paradis fiscaux des Antilles? Le gouvernement aura donc l'occasion d'afficher ses véritables couleurs, en matière de lutte contre l'évasion fiscale et l'évitement fiscal...», de conclure Stéphane Bergeron.

– 30 –

Source: Etienne Béland, agent de communication
Bureau du député Stéphane Bergeron

@ etienne.beland.349@parl.gc.ca

☎ 450 922-BLOC (2562)

Annexe 1) MOTION M-69

TEXTE DE LA MOTION

Étant donné que la pandémie et la pression qu'elle exerce sur les finances publiques créent l'urgence de mettre fin aux échappatoires dont certaines contribuables se prévalent en utilisant les paradis fiscaux, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait :

- A) Modifier la Loi de l'impôt sur le revenu et le Règlement de l'impôt sur le revenu pour que les revenus que les sociétés canadiennes rapatrient de leurs filiales dans les paradis fiscaux cessent d'être exempts d'impôt au Canada ;
- B) Revoir la notion d'établissement stable pour que les revenus comptabilisés dans les coquilles vides que des contribuables canadiens ont créées à l'étranger pour fins fiscales soient imposées au Canada ;
- C) Forcer les banques et les autres institutions financières de compétence fédérale à divulguer, dans leurs rapports annuels, la liste de leurs filiales à l'étranger et le montant d'impôt auxquelles elles auraient été assujetties si leurs revenus avaient été comptabilisés au Canada ;
- D) Revoir le régime fiscal applicable aux multinationales du numérique, dont les affaires ne dépendent pas d'une présence physique, pour les imposer dorénavant selon le lieu où elles mènent des activités plutôt que selon leur lieu de résidence ;
- E) Travailler à l'établissement d'un registre mondial des bénéficiaires réels de sociétés-écrans pour lutter plus efficacement contre l'évasion fiscale ;
- F) Profiter de la crise des finances publiques, engendrée à l'échelle mondiale par la pandémie, pour lancer auprès de l'Organisation de coopération et de développement économique une offensive vigoureuse contre les paradis fiscaux, dont l'objectif est de les éradiquer.